

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mise en ligne le :

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 8 Avril 2025

DELIBERATION N° 15/2025

Affichée le :

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Madame CZURKA Maryline, Madame DESCLOUX Odette, Madame RAFIA Kadijia, Monsieur OULIE Gérard, Madame THIBAUT Marie-Thérèse, Madame TOSAN Christine, Madame DESSI Judith, Madame RAGO Monique, Madame LIZEE Anne-Christine, Madame INFANTES Maryline, Madame REVOL Mylène.

Absents excusés : Monsieur GACHON Loïc, Monsieur PORTE Henri-Michel, Madame HAMOU THERREY Bernadette,

Absent : Monsieur SANCHEZ Philippe, RIOUAL Françoise, SAHUN Véronique.

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 11

Date de convocation : 26/03/2025.

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaires de séance : Mme VILORIA Jocelyne, Directrice déléguée du CCAS et Rémy BARGES directeur

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11

Le nombre de votants est arrêté à 11 voix.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le débat d'orientation budgétaire et la délibération 01/2025 du conseil d'administration du 06 février 2025.

Vu la délibération 14/2025 d'affectation définitive des résultats de l'exercice 2024.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Considérant que le budget primitif constitue un acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'un établissement public local.

Considérant que dès validation par l'organe délibérant, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Considérant, par ailleurs, que le budget se présente en deux parties, chacune devant être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses :

- une section de fonctionnement, retraçant schématiquement toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services,
- une section d'investissement, présentant les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, financés par les ressources propres du CCAS, par des dotations et subventions ou éventuellement par l'emprunt.

Considérant que Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Vitrolles, après avoir exposé la synthèse du Débat d'Orientation Budgétaire du 06 mars 2025, soumet aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2025 dont les Recettes et les Dépenses s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement	chap	Dépenses	chap	Recettes
Opération réelle	011	365 260,00	002	589 241,99
	012	1 300 000,00	013	65 000,00
	65	227 381,99	70	112 900,00
	66	20 000,00	74	1 215 000,00
	67	500,00	75	3 200,00
	68	1 200,00		
Opération d'ordre	023	35 000,00		
	042	36 000,00		
		1 985 341,99		1 985 341,99

Section d'investissement	chap	Dépenses	chap	Recettes
Opération réelle			001	504316,76
	20	3 000,00	16	600 000,00
	21	92 316,76	20	150 000,00
	23	1 200 000,00	10	1 000,00
	16	31 000,00	27	4 000,00
	27	4 000,00	75	
Opération d'ordre			021	35 000,00
			040	36 000,00
		1 330 316,76		1 330 316,76

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE

Le Budget Primitif 2025, chapitre par chapitre, selon le document joint et le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Maryline CZURKA

